

OFFRE DE REFERENCE D'INTERCONNEXION ET D'ACCES RELATIVE A LA TERMINAISON D'APPEL VOCAL FIXE DE VOXBONE

MODALITES TECHNIQUES D'INTERCONNEXION

1. Raccordement Physique
2. Raccordement Logique
 - a. Les Sessions
 - b. Remplissage des Sessions
 - c. Sécurisation du trafic SIP
 - d. Service de Terminaison des appels vocaux sur le réseau fixe Voxbone
3. Demande d'information

1. RACCORDEMENT PHYSIQUE

Pour raccorder le réseau de l'Opérateur à celui de Voxbone, l'Opérateur choisit des Points d'Interconnexion (PI) sur la base de la liste reprise ci-dessous.

Les liens de raccordement permettent à l'Opérateur d'établir une connectivité IP avec le réseau de Voxbone. Un lien de raccordement peut être mutualisé par l'opérateur pour l'utilisation de plusieurs services.

Localisation des points d'Interconnexion :

PI #1 :

Interxion / Paris 2

20-22 Rue des Gardinoux

93534 Aubervilliers Cedex

PI#2

Telehouse 2

Boulevard Voltaire 137

75011 Paris

Le raccordement se fait obligatoirement sur les deux PI.

Cette règle permet d'assurer une sécurisation minimum du trafic. Elle est applicable quelques soient les débits des liens de raccordement et/ou des raccordements spécifiques utilisés.

2. RACCORDEMENT LOGIQUE

Voxbone met en place au sein de son réseau IP des Points de Service SIP dédiés au service de terminaison des appels vocaux sur son réseau fixe (les « PSSF »). Les PSSF (« IP Gateways ») sont adressables exclusivement en protocole « SIP ».

Voxbone désigne à l'Opérateur les PSSF que l'Opérateur peut adresser.

a. LES SESSIONS

Pour assurer l'acheminement de ses communications, l'Opérateur commande à Voxbone l'ajout ou la suppression de sessions pour le service de terminaison fixe. Voxbone communique à l'opérateur les PSSF sur lesquels ces ajouts et/ou suppressions de sessions sont appliqués.

Les sessions définissent une capacité maximale d'acheminement pour un service donné : le nombre maximum de communications simultanément possibles à un instant T est égal au nombre de sessions actives.

L'Opérateur est responsable du dimensionnement des sessions qui lui sont nécessaires pour écouler les communications qu'il va remettre à Voxbone au titre des présentes.

L'Opérateur gère pour chaque service un partage de charge entre la paire de points de service IP.

Si l'Opérateur envoie un volume de communications supérieur au nombre de sessions activées sur un point de

service donné, le volume est écrêté et rejeté au niveau du point de service. Cet écrêtage se fait selon l'ordre de réception des communications. Dans le cas où une communication visant un service d'urgence serait écrêtée, seule la responsabilité de l'Opérateur pourrait être engagée.

b. REMPLISSAGE DES SESSIONS

Le nombre de sessions détenu par service par l'Opérateur doit être cohérent avec le volume de communications que l'Opérateur envoie, ou va envoyer conformément à ses prévisions, à Voxbone.

L'Opérateur a la responsabilité de commander l'ajout ou la suppression de sessions en fonction de ses prévisions de trafic, afin d'assurer un taux de remplissage minimum des sessions actives.

Le calcul du remplissage des sessions détenues par l'Opérateur est réalisé par année civile et pour l'ensemble des PSSF. Le taux de remplissage annuel est égal au nombre de minutes présentées sur l'ensemble des PSSF rapporté au nombre de sessions actives pour ces PSSF.

Le nombre de Sessions actives est la moyenne annuelle des Sessions actives au 1^{er} jour de chaque mois civil.

Les taux de remplissage minimum et maximum permettent à l'Opérateur de gérer une sécurisation de son trafic SIP vers les PSSF. Le nombre minimum et maximum de minutes par Session par année est égal à :

- Taux de remplissage minimum = 50% x 90 000 minutes par session.
- Taux de remplissage maximum = 90% x 90 000 minutes par session.

Une évaluation du taux de remplissage pourra être effectuée à tout moment. En cas de sous- ou sur-remplissage prolongé, Voxbone se réserve le droit de procéder d'office à une diminution ou à une augmentation du nombre de sessions.

Dans ce cas, les tarifs repris à l'article 2.B. de l'annexe tarifaire seront appliqués, majorés de 100%.

c. SECURISATION DU TRAFIC SIP

Les sessions sont équi-réparties par Voxbone sur les PSSF. L'Opérateur équi-répartit par partage de charge son trafic SIP sur les PSSF. En cas de défaillance d'un PSSF, l'Opérateur doit être en mesure de détecter cette défaillance et de basculer son trafic vers l'autre PSSF.

d. SERVICE DE TERMINAISON DES APPELS VOCAUX SUR LE RESEAU FIXE Voxbone

Le service de terminaison fixe consiste en l'acheminement et la terminaison vers les usagers du réseau fixe de Voxbone des communications présentées par l'Opérateur sur les PSSF de Voxbone.

Ce service inclut :

- les appels vers les numéros fixes attribués à Voxbone ;
- les appels vers les numéros fixes portés vers Voxbone.

Les prestations d'acheminement de la communication sur le réseau de Voxbone et la prestation de terminaison d'appel qui s'en suit, sont indissociables.

3. DEMANDE D'INFORMATION

Pour toute demande d'information concernant l'offre de d'interconnexion et d'accès relative a la terminaison d'appel vocal fixe de Voxbone, merci d'envoyer un email à :

fra@ic.voxbone.com